

Lyon, le 4 Février 1913.



Certes, le chapitre consacré par Mahmoud Fathy aux doctrines des fondateurs de l'islam a été conçu plus largement et les positions prises par Châle y et les disciples de l'islam en ce qui concerne la question de l'islam.

Très honoré Maître et Collègue,

Je vous remercie vivement d'avoir bien voulu parcourir le travail de mon élève, Mahmoud Fathy, et prendre la peine d'écrire pour me donner votre avis sur cet essai. Je ne vous dissimulerai pas que j'attendais avec quelque curiosité votre jugement et que j'étais craignant qu'il ne fut beaucoup plus sévère. Je connais en effet, par expérience les défauts d'esprit de mes jeunes Orientaux et il ne m'échappe pas que j'aurai quelque peine à familiariser complètement, même les meilleurs d'entre eux, avec nos habitudes de travail et nos méthodes d'utilisation des textes. J'ai dû batailler contre M. Mahmoud Fathy pour l'amener à se rendre compte de l'utilité d'une méthode de transcription et à essayer de s'en imposer une. Il n'a pas su l'observer. Je m'en étais bien aperçu pendant la préparation du travail et lui avais fait à ce sujet des observations répétées. Pour l'obliger à se plier à une méthode fixe de transcription des mots arabes, il aurait fallu que je surveille moi-même l'impression des épreuves de son étude. Mais c'est ce que je ne veux pas faire. Je tiens à ce que mes élèves orientaux s'habituent à travailler librement et avec le sentiment de leur responsabilité propre.



Certes, le chapitre consacré par Mahmoud Fathy aux doctrines des fondateurs de rites eut gagné à être conçu plus largement, et les positions prises par Chafé<sup>y</sup> et les disciples d'Habou Hanifa, en ce qui concerne la question de l'abus du droit, eussent été plus compréhensibles et eussent pris plus de relief, si on les avait illustrées par l'examen des tendances suivies par chacun de ces auteurs au point de vue de l'interprétation du droit, et par l'analyse, notamment, des renseignements que vous avez rassemblés à ce sujet, dans vos Zâhiriten et dans vos travaux postérieurs. Mais je n'ai pas voulu insister pour aiguiller dans cette direction, M. Mahmoud Fathy qui avait choisi, un peu malgré moi, un sujet que je trouvais déjà trop vaste pour ses forces. J'aurais craint aussi en l'engageant dans cette voie, de le faire empiéter sur un domaine que j'avais réservé à l'un de ses camarades, le Cheikh Moustapha Abdel Razzik, dont l'étude formera le second volume de ma collection. Abdel Razzik a une formation musulmane beaucoup plus solide que celle de Fathy. Aalem de l'Université El Azhar où il a été l'un des bons élèves du Cheikh Mohammed Abdou, et ancien professeur à l'école des Kadis, il enseigne depuis deux ans le droit musulman dans mon séminaire. Je crois, après l'avoir vu à l'épreuve, qu'il pourra mieux se plier à nos habitudes scientifiques que la plupart de ses camarades. Je l'ai engagé à entreprendre une étude, actuellement très avancée, sur le rôle de Chafé<sup>y</sup> dans la constitution de la science des oussoul al fiqh

à cette et une traduction de la Risalah de cet auteur... C'est la médi-  
 ale, citations d'une des notes de votre introduction, au Livre d'Ibn  
 au, de Toumert, qui m'a fait songer à indiquer au Cheikh Moustapha, ce  
 et, de sujets dont vous aviez, avant même les publications imprimées  
 - Risalah, aladassé entrevoira l'intérêt dans un passage de  
 ce sur vos Zâhiriten, à ce travaux qui serviront de  
 à point de départ aux recherches d'Abd el Razzick. Je vous serais  
 en reconnaisance de vouloir bien nous indiquer si vous avez eu  
 - occasion de toucher aux méthodes ou aux tendances de Chafé'y  
 en dehors de vos Beitrage Zur Literaturg. der Schi'a et vos Zâhiri-  
ten, vos Muhammedanische Studien, et vos Vorlesungen, votre  
introduction au Livre d'Ibn Toumert, et vos articles de la  
Z. D. M. G. (Les travaux les plus importants de Snouck-Hur-  
 nous sont moins facilement accessibles, en raison de la  
 langue. Je ne puis les lire qu'à coups de dictionnaire).  
 La bibliothèque de l'Université de Lyon ne possédant  
 qu'une faible partie des revues intéressant l'orientalisme, il  
 est fort possible que quelques-unes de vos contributions à  
 l'étude de la question aient pu nous passer inaperçues.  
 J'espère que le travail d'Abd el Razzick, que je comp-  
 te vous envoyer au début de l'année prochaine, marquera  
 un progrès appréciable sur celui de Mahmoud Fathy et nous per-  
 mettra de nous rapprocher de notre idéal, qui est de mériter  
 votre approbation et vos encouragements.

Puisque vous avez fait allusion dans votre lettre à  
la thèse de Riad Ghali, qui n'est pas un de mes élèves, mais  
que je connais, car il était venu me voir au Caire et je lui  
avais signalé comme la principale source pour son étude, le  
Tome II de vos Muhammedanische Studien, qu'il n'a pas su utili-  
ser —, je me permettrai de porter à votre connaissance, que ce  
jeune Egyptien n'est pas un musulman, comme je le vois écrit à  
la page 275, note 1, de vos Vorlesungen; mais un Copte, et, dès  
lors, ses vues sur l'orientation à donner à l'Islam moderne ne  
sont que les vues d'un Chrétien d'orient, affichant des sympa-  
thies pour le modernisme islamique d'Egypte.

Je vous remercie à l'avance en mon nom et au nom de  
mon jeune collaborateur, Cheikh Mustapha Abd el Razzick, des  
renseignements que vous voudrez bien nous donner pour compléter  
la liste de ceux de vos travaux où vous avez touché à la per-  
sonnalité de Chaféy.

Veillez croire, je vous prie, très respecté Maître  
et cher Collègue, à mes sentiments les plus dévoués.

*E. Lambert*

*Lambert*  
*24 rue Sully*

*24 rue Sully*